

RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION	
DOSSIER N°	
DATE D'ARRIVÉE	
TERRITOIRE	

**PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS DANS LES EHPAD
FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION : ASSISTANCE À MAITRISE D'OUVRAGE (AMO)**

Date limite de dépôt du dossier : 30 septembre 2018

A – THÉMATIQUE DES ÉTUDES ENVISAGÉES * (cocher la ou les rubriques concernées)

- Bientraitance :
- Développement durable :
- Innovation :

* sous réserve de non éligibilité à d'autres dispositifs d'aide à la décision qui pourraient se substituer

B – NOM ET COORDONNÉES DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Nom de la structure :

SIRET N° :

Représentée par (*nom, fonction*) :

Personne en charge du dossier :

Adresse :

Commune : Code postal :

Téléphone :

Fax : Email :

C – DESCRIPTION DE L'OPÉRATION ENVISAGÉE

.....

.....

.....

.....

.....

Cette demande est à adresser avant toute commande (ordre de service) en DEUX exemplaires à :

**Madame la Présidente du Département du Doubs
Hôtel du Département
7 avenue de la Gare d'Eau
25031 BESANCON Cedex**

D – CONTENU DE L'ÉTUDE

L'étude devra répondre au minimum aux exigences des cahiers des charges types établis par le Département et ses éventuels partenaires (joindre le cahier des charges de consultation visé par le bureau d'études retenu).

E – LISTE DES BUREAUX D'ÉTUDES CONSULTÉS (avec indication du montant des offres)

.....

F – NOM ET COORDONNÉES DU BUREAU D'ÉTUDES RETENU

Nom :
 Adresse :
 Commune : Code postal :
 Téléphone :
 Fax : Email :
 Nom du responsable de l'étude :

G – PLANNING DE RÉALISATION

L'étude faisant l'objet de la présente demande sera réalisée entre le : et le :
 Date de commande prévue vers le :

H – PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

Pour cette étude, le maître d'ouvrage récupère-t-il la TVA ? OUI NON

Coût de l'étude € HT	
 € TTC	
Subventions demandées (cocher la ou les cases)		
<input type="checkbox"/> Département du Doubs € %
<input type="checkbox"/> ARS € %
<input type="checkbox"/> ADEME € %
<input type="checkbox"/> Région Bourgogne-Franche-Comté € %
<input type="checkbox"/> Autres : € %
Autofinancement (cocher la ou les cases)		
<input type="checkbox"/> Fonds propres € %
<input type="checkbox"/> Autres : € %

I – RÉCAPITULATIF DES PIÈCES À JOINDRE À LA PRÉSENTE DEMANDE

Pièces à fournir obligatoirement :

- Cahier des charges de l'étude** accepté par le prestataire (signature et cachet) ;
- Proposition technique et financière** du prestataire : devis détaillé, acte d'engagement, mémoire technique, références, ... ;
- Délibération** de l'organe décisionnel :
 - confiant l'étude au prestataire pour l'opération en question et précisant son montant,
 - sollicitant une aide financière du Département et des éventuels cofinanceurs en mentionnant le(s) montant(s),
 - prenant l'engagement de réaliser l'étude dans les 2 ans à compter de la notification de l'aide,
 - acceptant de prendre en charge le financement de la part résiduelle,
 - associant le Département pour l'organisation des réunions qui se tiendront dans le cadre de l'étude et la participation de ses services.

J – ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

Madame la Présidente du Département,

Je soussigné(e),

agissant en tant que représentant dûment mandaté par :

- sollicite pour l'étude décrite ci-avant une aide financière du Département au titre du *Programme de soutien aux investissements des EHPAD* ;
- certifie l'exactitude de tous les renseignements portés dans le présent dossier ;
- **certifie que l'étude décrite ci-avant n'a pas fait l'objet d'un début de réalisation et qu'en particulier aucune commande s'y rapportant n'a été passée avant ce jour (ordre de service) ;**
- certifie avoir pris contact avec les services instructeurs du Département pour la mise au point de l'étude ;
- m'engage :
 - à commencer l'étude dans un délai de 6 mois après la date de notification de la décision attributive de subvention et à terminer dans un délai de 2 ans à compter de la date d'autorisation, et prends note qu'au-delà, les concours acquis au titre du *Programme de soutien aux investissements des EHPAD* seront caduques,
 - à tenir le Département informé du déroulement de l'étude au fur et à mesure de son avancement et lui faire part des difficultés éventuellement rencontrées dans son exécution,
 - à associer le Département à la présentation des résultats de l'étude par le prestataire,
 - à informer le Département de la suite qui sera réservée aux conclusions de l'étude,
 - à faire état de l'aide financière apportée par le Département sur le rapport d'étude et tout document de communication, et à l'occasion de toute manifestation d'information relative à l'opération.

**ATTENTION : POUR RECEVOIR UNE AIDE FINANCIÈRE,
ATTENDRE L'ACCORD PRÉALABLE AVANT DE COMMENCER L'ÉTUDE**
(cette autorisation écrite ne pourra être délivrée que si le dossier est déposé complet)
Tout dossier incomplet ne sera examiné qu'après transmission des pièces manquantes

Fait à, le

Cachet et signature :

Après réalisation de l'étude, la subvention ne pourra être versée qu'après réception des éléments suivants :

- relevé d'identité bancaire, comprenant les codes BIC et IBAN,
- copie des factures de l'étude (acquittées par le prestataire),
- rapport final de l'étude validé par les financeurs.

Vous pouvez rencontrer les services instructeurs du Département à l'adresse suivante :

Direction de l'Autonomie (DA) - Service Offre des établissements et services médico-sociaux
13-15 rue de la Préfecture- 25000 BESANCON - Tél. : 03.81.25.86.15 – etablissement@doubs.fr

EXPOSÉ DES MOTIFS

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

DÉLIBÉRATION

Après avoir entendu l'exposé des motifs ci-dessus, le Conseil décide :

- ☞ de confier à la société, pour un montant de € HT, la réalisation d'une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de l'élaboration du projet de,
- ☞ d'autoriser le à signer le marché relatif à cette mission, ainsi que tout avenant éventuel, et à solliciter les aides publiques pour la réalisation de cette étude, notamment auprès du Département du Doubs au titre de son *Programme de soutien aux investissements des EHPAD*,
- ☞ d'arrêter le plan de financement prévisionnel suivant (le cas échéant) :

Département : €
ARS : €
ADEME : €
Région Bourgogne-Franche-Comté : €
Fonds européen (.....) : €
Autres (.....) : €
Maître d'ouvrage : €
- ☞ de prendre en charge le financement de la part résiduelle de cette étude après subventions effectives,
- ☞ de réaliser cette étude dans un délai de 2 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention ou d'autorisation anticipée de commencer les travaux,
- ☞ **de convier le Département aux réunions** qui se tiendront dans le cadre de l'étude et de contacter ses services préalablement pour en fixer l'organisation,
- ☞ d'informer le Département de la suite qui est donnée à l'étude (passage à l'opérationnel ou non) par délibération ou courrier.

Fait et délibéré le à

Le président de